

Convocation

Assemblées Générales de la FFR (Extraordinaire et Ordinaire)

Samedi 6 décembre 2025 à 10 H 00

Marcoussis, le 20 novembre 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour des Assemblées Générales de la FFR qui se tiendront le samedi 6 décembre 2025 à partir de 10H00.

ORDRE DU JOUR

Assemblées Générales (Extraordinaire et Ordinaire)

Samedi 6 décembre 2025 à 10 H 00

CNR-Bernard Lapasset – Marcoussis / Visioconférence

1. Tableau récapitulatif du nombre de clubs et de voix
2. Allocution d'ouverture du Président

Partie Assemblée Générale Extraordinaire :

3. Approbation des propositions de modifications des Statuts de la FFR (vote)

Partie Assemblée Générale Ordinaire :

4. Lecture et approbation du rapport financier présenté par la Trésorerie Générale au nom des instances dirigeantes de la FFR (vote)



5. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées (vote)
6. Approbation des comptes de l'exercice clos (vote)
7. Approbation de l'avenant à la convention FFR/LNR (vote)
8. Approbation des modifications des statuts de la LNR (vote)
9. Allocution de clôture du Président

Le lien ci-après vous permettra de télécharger les documents rattachés à l'ordre du jour :
<https://click.communicationffr.ffr.fr/?qs=b10c6ac366cc336cd3d424a2252d93dd912f3c18d249d2f59e66a4b7a556c54e52180bc644776b6ba21c4afa064544d622a997e2c3ca191ada33dabe17352b8f>

Enfin, vous trouverez ci-joint un document synthétisant les modalités d'inscription aux Assemblées Générales du 6 décembre prochain ainsi que celles relatives à la participation aux votes.

Salutations sportives.

**Le Président,
Florian GRILL**

Assemblées Générales - Calendrier >>>>I

ÉTAPE	DATE & HEURE (PARIS)
Arrêté du décompte des voix	31 octobre 2025
Ouverture du site pour l'attribution des pouvoirs	Vendredi 28 novembre 2025 à 9h
Clôture du site pour l'attribution des pouvoirs	Mardi 2 décembre 2025 à 12h
Ouverture du site de vote	Vendredi 5 décembre 2025 à 18h
Clôture des votes	Samedi 6 décembre 2025 après la session de questions / réponses suivant les présentations



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer aux Assemblées Générales du 6 décembre 2025, tout représentant d'une association affiliée doit cumuler :

- **Une licence active** au titre de la saison 2025/2026 au sein de l'association concernée
- **Un pouvoir** délivré par l'association concernée

Tout président d'une association affiliée dispose automatiquement du pouvoir s'il est licencié au plus tard le 2 décembre 2025 avant 12h et s'il est identifié comme président sur Oval-e (figure en qualité de président sur l'organigramme des dirigeants et détenteur du droit G_PRES)

Pour procéder à une mise à jour de l'identité du président : dajc@ffr.fr

En cas d'empêchement, le président peut confier le pouvoir à tout membre de l'association titulaire d'une licence au titre de la saison 2025/2026 avant le 2 décembre 2025 à 12h (heure de Paris) en se rendant sur Oval-e (voir procédure ci-contre)

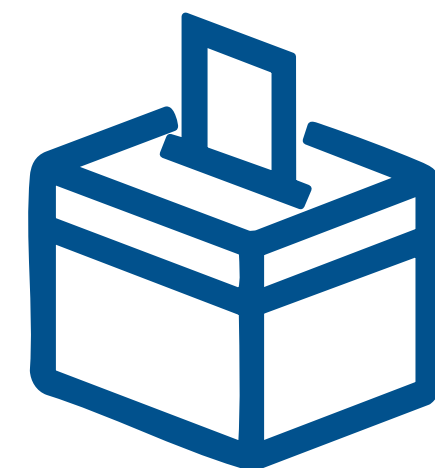


PROCÉDURE OVAL-E

Attribuer un pouvoir en cas d'empêchement du président :

1. Se rendre sur <https://ovale2.ffr.fr/>
2. Ouvrir la rubrique aide en ligne (icône "?" sur fond jaune)
3. Chercher l'article : "Assemblées Générales de la FFR du 6 décembre 2025"

Sans action du président, le pouvoir lui est attribué par défaut (sous réserve des conditions ci-contre).



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les titulaires d'un pouvoir recevront par e-mail :

- Les accès à la diffusion vidéo des Assemblées Générales
- Les identifiants et consignes pour le site de vote.



CHECK-LIST EXPRESS DU PRÉSIDENT

- Ma licence 2025-2026 est active avant le 2 décembre à 12h
- Je suis bien identifié, sur Oval-e, comme président d'une association affiliée avant le 2 décembre à 12h
- Si je suis empêché, j'ai désigné un membre avant le mardi 2 décembre 2025 à 12h
- Je surveille mes e-mails pour m'assurer que j'ai bien toutes les informations
- Je peux voter à compter du 5 décembre à partir de 18h (Paris)